

APPEL A PROJET SUBVENTION MSA 2021

Le contexte

La MSA, organisme de Protection Sociale gère pour les ressortissants agricoles salariés et non salariés les branches de sécurité sociale :

- Famille (Caisse d'allocations familiales)
- Santé (Caisse d'assurance maladie)
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Retraite (Caisse de retraite)

En prolongement de ses missions de gestion de service public, la MSA met en place une politique d'action sanitaire et sociale.

Dans le cadre du plan d'action sanitaire et sociale défini par le conseil d'administration et des orientations de la caisse centrale de MSA, elle met en œuvre la déclinaison territoriale des objectifs généraux et opérationnels de sa politique.

C'est pourquoi la MSA, par cet appel à projets, appelle à une contribution à projets

- à destination des populations autonomes mais fragilisées,
- menés sur les territoires ruraux ou à forte présence de ressortissants agricoles
- s'inscrivant en complémentarité avec les projets mis en place par la MSA et les organismes de Protection Sociale.

Les enjeux

Cet appel à projets s'adresse aux structures œuvrant dans les domaines de la prévention et /ou de la lutte contre les fragilités résultantes d'évènements de la vie.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui :

- ☑ Centrent les programmes et actions sur les besoins des populations en s'appuyant sur une étude de ces besoins.
- ☑ Explicitent la manière dont seront repérées les personnes à risque de fragilité
- ☑ Intègrent la problématique des limites de la mobilité des personnes et proposent des solutions pour y répondre
- ☑ Recherchent une meilleure coordination et complémentarité entre les acteurs sur les territoires.

Les dépenses subventionnables

Le co-financement par d'autres organismes doit être recherché

Les dépenses pouvant être prises en charge sont celles imputables à la réalisation du projet sur l'exercice en cours : frais de personnel au prorata du temps de travail consacré au projet, rémunérations d'intervenants extérieurs, frais de déplacements, locations de salles, fournitures, supports de communication, ...

Les projets qui seront retenus devront concerner la mise en œuvre d'actions concrètes.

A travers cet appel à projets, la MSA ne finance pas :

- ☒ Les travaux de construction ou de réhabilitation du bâti ;
- ☒ Les formations professionnelles qualifiantes ou les formations « clé en main » ;
- ☒ Les actions à caractère très ponctuel, les colloques et séminaires
- ☒ Les frais de fonctionnement de la structure
- ☒ Les actions à caractère exclusivement individuel
- ☒ La reconduction d'une action financée antérieurement dès lors qu'elle est conduite sur le même territoire auprès des mêmes participants

Les subventions seront attribuées aux projets retenus dans la limite de l'enveloppe disponible.

Modalités

La fiche type de demande de subvention est disponible sur le site internet de la MSA :

www.msagrandsud.fr

Le dossier de demande de subvention complété (demande type de subvention et pièces jointes) est à retourner avant le 19 mars 2021, à l'attention de Madame la Présidente de la MSA Grand Sud

La demande type de subvention remplie devra parallèlement être adressée en version électronique à l'adresse mail suivante: **blf.asd@grandsud.msa.fr**